

Chères adhérent(es), adhérents,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments du protocole sanitaire de l'EMD.

Merci d'avance de votre compréhension et de votre coopération dans la mise en œuvre de ces mesures :

- L'accès aux bâtiments Cour et Jardin est soumis à la présentation d'un passe sanitaire pour les adultes dès la rentrée et pour les 12 ans et 2 mois et plus à partir du 30 septembre 2021. L'ensemble des usagers doivent être en possession d'un passe sanitaire pour chaque entrée dans les bâtiments. Pour éviter les oublis nous vous recommandons de glisser une photocopie du passe sanitaire dans les sacs de danse ...
- Le port du masque est obligatoire dans le bâtiment pour tous dès l'âge de 6 ans. Le port du masque est obligatoire dès 6 ans pendant la pratique de la danse.
- L'accès aux bâtiments sera réservé au personnel et aux élèves. Il est demandé aux parents, accompagnants de ne pas stationner dans les bâtiments. Il est cependant possible d'accompagner les élèves (notamment les plus jeunes) à leur salle de cours. Les élèves pourront stationner dans le bâtiment Cour & Jardin.
- Merci de respecter les sens de circulation indiqués. L'entrée pour son activité se fait au niveau concerné du bâtiment (entrée par le parvis pour les cours d'éveil, initiation, jazz, contemporain et classique)/ entrée par le parking pour les cours de Hip-Hop)
- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée du bâtiment. Du savon est disponible dans les toilettes et du gel hydroalcoolique à l'entrée.
- Afin de garantir l'aération des salles et la désinfection du matériel commun entre les groupes :
 - o le temps de tous les cours de danse sera diminué de 5 min à la fin du cours.
 - o Seul le temps des cours d'éveil n'est pas diminué.
- Les vestiaires sont réouverts. Il est cependant recommandé d'arriver en tenue de pratique si possible.
- Chaque élève devra apporter sa propre gourde pour le cours de danse.
- La distanciation d'un mètre dans le bâtiment entre les personnes doit être respectée.
- Il est demandé aux usagers et élèves de ne pas entrer dans les bâtiments en cas de symptômes grippaux, respiratoires ou digestifs.
- L'EMD devra être prévenue si un élève est testé positif au COVID-19

Nous comprenons que ces mesures peuvent peut-être vous sembler contraignantes, cependant dans l'intérêt de tous nous comptons sur votre compréhension et votre coopération en ce début d'année 2021.

David Morand, Directeur
Ecole de musique et de danse de Vertou

